

## **Dispositions relatives aux classes alternées à partir du 22 février 2021**

A partir du lundi 22 février, les classes alternées vont enfin commencer, comme nous l'avions prévu il y a deux semaines.

Enfin, des leçons à l'école à nouveau - au moins un jour sur deux !

Changement important par rapport à la planification précédente : tous les enfants sont désormais obligés de suivre les classes alternées ! La fréquentation scolaire est à nouveau obligatoire !

Informations sur l'organisation pour le démarrage le 22 février :

- Les parents ont été informés par les chefs de classe de la répartition de leur enfant dans les sous-groupes. Cela permet également de savoir quels jours les enfants ont des jours de présence à l'école ou des jours d'apprentissage à la maison. En cas de doute, demandez à l'enseignant de la classe !
- L'heure des leçons : Les classes de 1ère et 2ème années ont lieu de 8h00 à 12h00, y compris le vendredi. Les classes de 3e et 4e années auront lieu de 8h00 à 13h00.
- Les entrées des classes précédentes seront conservées. Les exigences relatives aux masques et les règles d'espacement s'appliqueront dans tout le bâtiment comme auparavant.
- Toutes les matières seront enseignées en classe. Les cours d'éducation physique seront programmés en tant que temps de mouvement dans l'emploi du temps quotidien, car les gymnases ne sont pas disponibles.
- La majorité des cours, dans de nombreuses classes, la totalité des cours, sont dispensés et organisés par les chefs de classe.
- Les professeurs de matières complètent le temps d'enseignement si nécessaire.
- Les ressources en personnel sont complètement épuisées avec ce plan. L'enseignement de substitution n'est pas possible, de sorte qu'en cas de maladie d'un enseignant, les cours de présence doivent être annulés.
- Des groupes de soins d'urgence continueront à être mis en place pour les enfants qui ne peuvent pas être pris en charge à la maison le "jour de l'apprentissage". Dans ces groupes d'urgence, il n'y a pas de leçons, mais seulement - si possible - une supervision pendant la pratique. L'inscription préalable aux soins d'urgence est obligatoire.

- Pour l'instant, l'école à la journée continuera d'être proposée uniquement en tant que SGT d'urgence sans déjeuner. Comme le personnel du SGT est affecté aux soins d'urgence le matin, les ressources en personnel pour une offre élargie font défaut ici. Nous travaillons soigneusement à un ajustement progressif vers la normalité.
- En raison de la présence obligatoire dans les cours en alternance, les tests de classe et les contrôles de performance sont également possibles à nouveau, car aucun enfant n'est désavantagé par rapport à ceux qui seraient encore dans les cours à distance.
- Compte tenu de l'apparition croissante de nouvelles mutations virales, une prudence particulière s'impose : c'est pourquoi l'obligation de porter un couvre-bouche s'applique également en classe pour les enseignants et les élèves. Ici, les masques médicaux et les masques FFP2/KN95 sont recommandés aux enseignants, mais les élèves peuvent continuer à utiliser les masques de tous les jours, car les masques FFP2 ne sont pas recommandés médicalement pour les enfants de moins de 14 ans.
- Dans le strict respect des autres règles d'hygiène et en particulier de l'exigence de distance, il reste de la responsabilité pédagogique de l'enseignant (par exemple, lors de l'enseignement de nouvelles leçons dans le domaine de l'écoute et de l'orthophonie, lors de l'introduction de nouvelles lettres, lors de la dictée ou dans d'autres situations d'enseignement spécifiques) de s'abstenir temporairement de porter un masque. En outre, un nombre suffisant de pauses au masque doit être pris (par exemple dans le cadre des phases de travail silencieux en classe ou également pendant les phases de mouvement et de sport avec distance à l'extérieur).